



REGISTRE PUBLIC **D'ACCESSIBILITÉ**

Bureau d'Information Touristique
DOL-DE-BRETAGNE



1. INFORMATIONS LÉGALES

1.1 RAISON SOCIALE

Office de Tourisme Intercommunautaire DESTINATION SAINT-MALO BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL

Bureau d'Information Touristique

Place de la Cathédrale

35 120 DOL-DE-BRETAGNE

02 99 56 66 99

saint-malo-tourisme.com

accessibilite@saint-malo-tourisme.com

Nom du représentant légal : Véronique CHAUVEAU LEFEBVRE (Directrice Générale)

Nom du référent Accessibilité : Laurence MAILLARD NOURRISSIER

lnourrissier@saint-malo-tourisme.com

SIRET : 824 684 039 00012

Code APE : 7990Z

Immatriculation au registre des opérateurs de voyages et de séjours Atout France : IM035180008

Attestation de vérification de l'accessibilité aux personnes handicapées : 11/06/2025



Le Bureau d'Information Touristique (BIT) de Dol-de-Bretagne accueille le public tout au long de l'année et est accessible aux différents publics en situation de handicap.



2. L'ACCÈS AU BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE

Situé à proximité à proximité immédiate de la cathédrale et à 2 pas de la rue principale, les locaux sont adaptés et sont accessibles à tous les publics ; les services et équipements proposés répondent à tous les types de handicap.

2.1 STATIONNEMENT

- **4 places de stationnement** sur le parking situé dans la cour (partagée avec le Bureau d'Information Touristique, le musée CathédralOscope et l'Espace Nominoé)
- **2 places de stationnement** sont situées à gauche du parvis de la cathédrale, près du presbytère (square Nominoé).

2.2 ACCÈS AU BUREAU

Accès direct au Bureau d'Information Touristique par un cheminement depuis les places de stationnement situées dans la cour : cheminement simple et court.

Le Bureau d'Information Touristique possède 2 portes d'entrée, dont 1 PMR :

- 1) **La porte d'entrée** principale située côté rue, face à la cathédrale ; elle comporte 3 marches.



2) La **porte PMR** située côté cour, est située au plus près de la place de stationnement dédiée.



2.3 **PORTES D'ENTRÉE**

1) La **porte d'entrée** principale est **constituée d'une porte à un seul battant (largeur 80 cm)** ; elle est dotée de repères visuels.



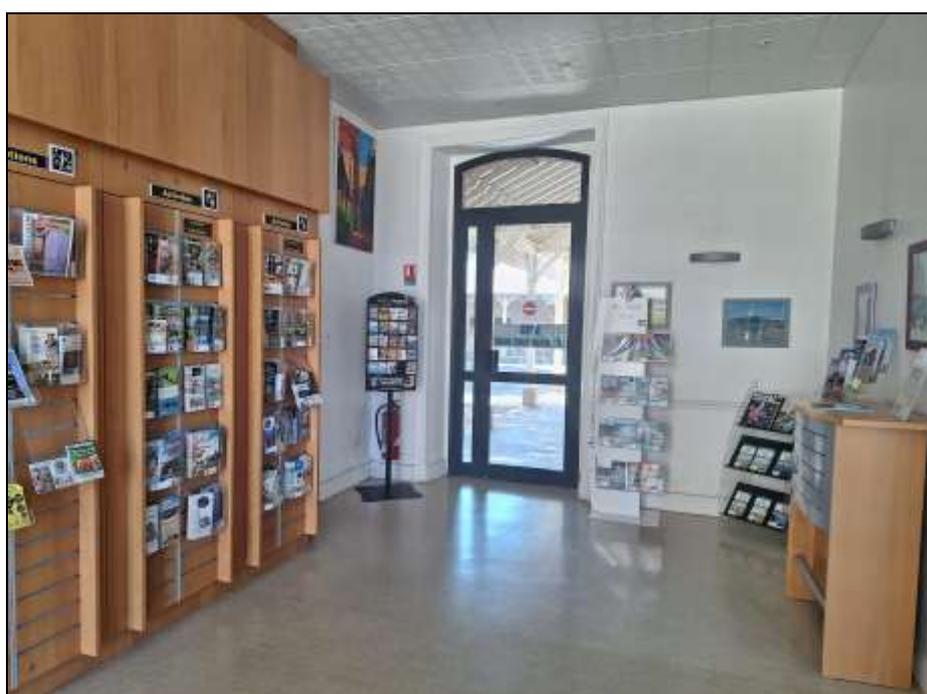
2) La porte PMR située côté cour, est une porte automatique (largeur 90 cm) ; ouverture de la porte automatique avec un bouton poussoir.



2.4 HALL D'ACCUEIL

Circulations intérieures :

- Le **hall d'accueil** permet une circulation simple
- Espaces de manœuvre avec possibilité de demi-tour.
- Le revêtement du sol n'est ni glissant, ni éblouissant. Sol de plain-pied.



- Guichet adapté situé dès l'entrée de la porte PMR puis îlot central entre 2 piliers bien identifiés (espace boutique).



- Les baies vitrées sont bien identifiées

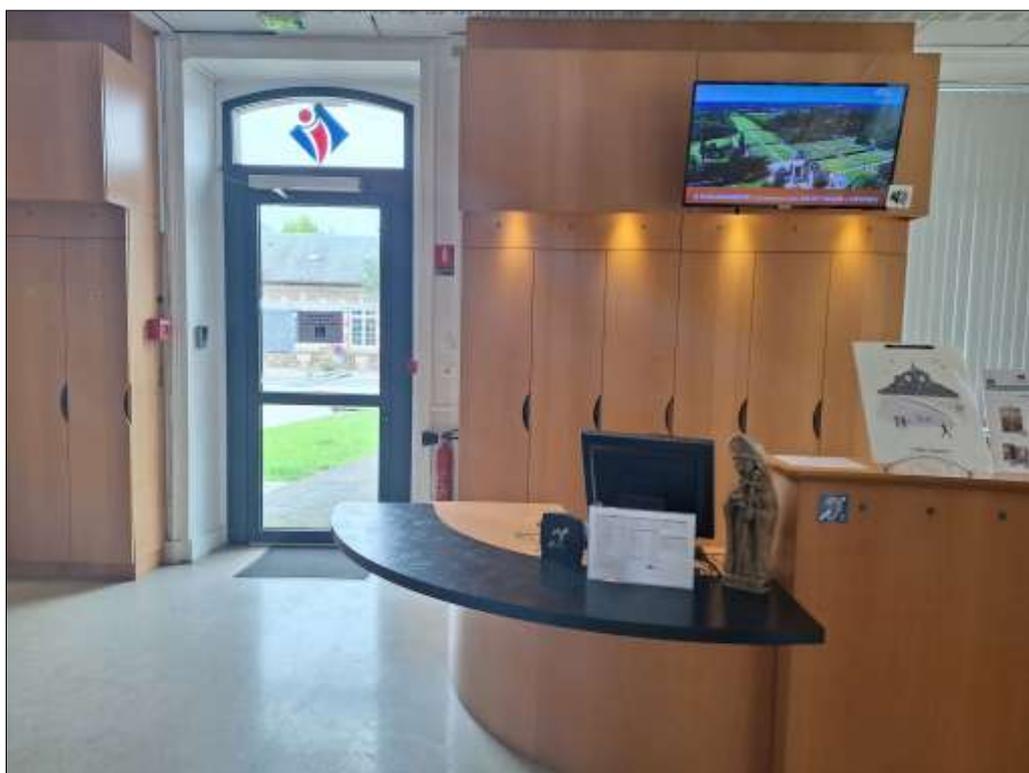


Contrastes visuels :

- Plafond acoustique ; blanc
- Sol vinyle, non glissant
- Cheminement simple, sol de plain-pied
- Hall sans éblouissement
- Les baies vitrées sont repérées et neutralisées par des assises.

Équipement et mobilier intérieur :

- **Poste d'accueil dédié** : accessible au plus près de la porte d'entrée PMR, il est adapté en termes de hauteur, largeur et profondeur.
L'espace abaissé comporte un vide en partie inférieure d'au moins 60 cm de profondeur et 70 cm de hauteur.
- Meubles : bois foncé et bois clair.



- La documentation disponible est classée par thèmes, repérables par de larges pictogrammes.
- **L'ensemble de la documentation est** majoritairement accessible à moins de 130 cm de hauteur ; certains éléments sont situés sur des étagères au-delà : une aide humaine peut être sollicitée.



- Un meuble central propose les différents objets vendus en boutique ; en complément la présence systématique d'une personne permet une aide humaine pour présenter les produits



- Le paiement se fait à l'aide d'un terminal bancaire mobile.

3. LES ACTIONS DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION AUPRÈS DU **PERSONNEL D'ACCUEIL**

3.1 FORMATION DU PERSONNEL PERMANENT

Dans le cadre **d'une démarche de labellisation** Tourisme & Handicap pour tous les bureaux,, **le personnel permanent chargé de l'accueil des visiteurs sur tout notre territoire, a bénéficié de la formation de 2 jours ' Accueil des publics en situation de handicap ' en mars 2023, par l'organisme de formation Accessitour.**

Les attestations de formation du personnel sont disponibles en annexe.

3.2 FORMATION DU PERSONNEL SAISONNIER

Pour sensibiliser le **personnel saisonnier**, une formation est proposée chaque début de saison. En complément un kit est mis à disposition incluant notamment une **présentation de la démarche Accessibilité** commune à tous les bureaux de **l'office de tourisme et des supports et outils proposés** aux visiteurs.

Le personnel permanent est formé en interne à son arrivée.

3.3 NOS ACTIONS DE SENSIBILISATION

Des procédures sont disponibles pour l'ensemble du personnel de la structure et pour les nouveaux arrivants. Des mises en situation "**Nouvel arrivant**" détaillent les outils, les méthodes, les comportements à intégrer pour accueillir au mieux nos visiteurs en situation de handicap.

En complément, la référente Accessibilité sur le territoire Destination Saint-Malo Baie du Mont-Saint-Michel est à la fois Conseillère technique et Évaluatrice du label **d'État Tourisme & Handicap**.

4. LES SERVICES & OUTILS PROPOSÉS

4.1 NOS SERVICES

Nous mettons à disposition différents équipements et services pour tous, parmi lesquels :

- Un **livret spécifique** de notre territoire remis à jour régulièrement : « **Le Guide de l'Accessibilité : CANCALE, COMBOURG, DOL DE BRETAGNE** ». Il recense l'offre adaptée et répertorie avec précision tous les lieux et activités en fonction du handicap. En complément, un guide sur SAINT-MALO spécifiquement est également disponible.



- **Affichage et Signalétique** : nous garantissons une signalétique claire, lisible et systématiquement associée à un pictogramme, pour repérer facilement la documentation recherchée.
- **1 écran avec photos et vidéos (pas de son : picto 'muet' associé)** est disposé en hauteur, au-dessus du comptoir d'accueil ; il ne présente aucune gêne.
- **Connexion Internet** gratuite.
- **Le Bureau d'Information Touristique de Dol est ouvert toute l'année :**
 - Avril à juin + septembre : mardi au samedi de 9h30 à 13h00 et de 14h00 à 17h30 (vacances scolaires : ouvert le lundi). Dimanches et jours fériés : en fonction des vacances, week-ends prolongés et de l'actualité événementielle.
 - Juillet & août : tous les jours de 9h30 à 13h00 et de 14h00 à 18h00
 - Octobre à mars : lundi au vendredi de 9h30 à 13h00 et de 14h00 à 17h00 (vacances scolaires : ouvert le lundi).

4.2 NOS OUTILS

Pour répondre aux besoins de notre clientèle, nous proposons plusieurs outils d'aide à la compréhension et qui facilitent l'accès à l'information. Certains répondent spécifiquement aux besoins d'un type de déficience, d'autres répondent à un plus large public.

- En complément du guichet principal, un **comptoir d'accueil** légèrement excentré et situé au plus près de la porte PMR : à la fois spécifiquement adapté pour les personnes en fauteuil roulant et adapté pour une meilleure écoute, un meilleur environnement dans la relation/conversation.
- **Entrée PMR afin d'accéder au Bureau d'Information Touristique depuis la cour ; la porte automatique est actionnée par un bouton poussoir (intérieur et extérieur).**

HANDICAP AUDITIF



- [Système d'aide à l'audition](#) (boucle magnétique) ; connexion Internet gratuite.

HANDICAP MENTAL



- **Hall d'accueil** permettant une [circulation aisée](#) ; les documents sont classés par thème, repérables par de larges pictogrammes,
- [Livret de visite Facile A Lire et à Comprendre \(F.A.L.C.\)](#) pour découvrir la ville de Dol-de-Bretagne.

HANDICAP MOTEUR



- **Comptoir d'accueil surbaissé,**
- [Itinéraire adapté](#) pour découvrir la ville,
- Cheminement intérieur aisé.
- **1 sanitaire adapté à proximité (dans la cour, près de l'entrée du CathédralOscope).**

HANDICAP VISUEL



- Portes **d'entrée équipées** de bandes de repères visuels,
- Cheminements intérieurs et extérieurs sans obstacle.

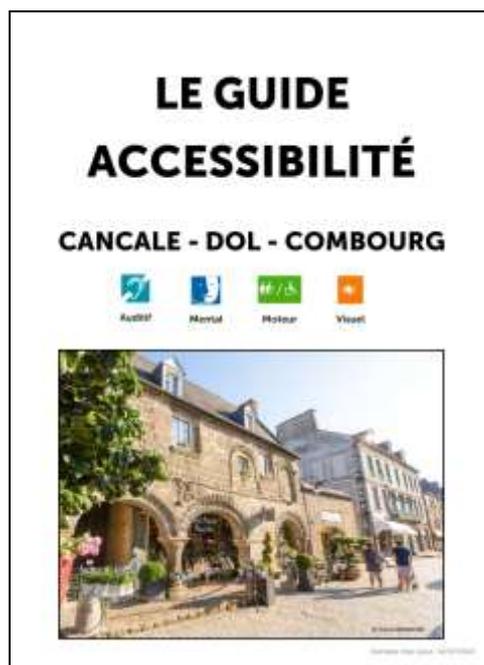
Les chiens guides sont les bienvenus !

5. DÉCOUVRIR L'OFFRE ACCESSIBLE DU TERRITOIRE

Dans le cadre de l'obtention du label d'Etat Tourisme et Handicap, un travail de recensement de l'offre accessible a été mené. L'objectif est de pouvoir renseigner tout au long de l'année, de manière fiable et précise, sur le niveau d'accessibilité de tous nos prestataires touristiques.

5.1 LES GUIDES PRATIQUES

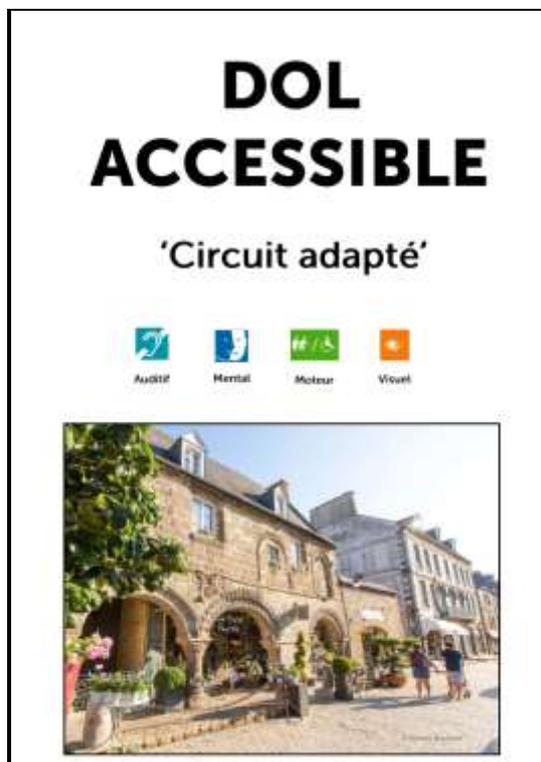
Le livret « [Le Guide Accessibilité CANCALE COMBOURG DOL DE BRETAGNE](#) » disponible à la demande et en ligne sur notre site Internet, recense les activités, services et commerces adaptés en détaillant le niveau d'accessibilité selon le handicap à l'aide de pictogrammes :



5.2 LES GUIDES DE VISITE

Différents supports sont proposés pour visiter la ville :

- Un [livret de visite FACILE A LIRE ET A COMPRENDRE](#) pour mieux comprendre la ville, son histoire, ses monuments...
- Un guide de visite incluant [1 itinéraire adapté dans la ville](#)



5.3 SITE INTERNET : TOURISME ACCESSIBLE

Toutes les informations à jour sur notre site Internet www.saint-malo-tourisme.com, rubrique **Tourisme accessible** afin de préparer votre prochain séjour.

De nombreuses pré-sélections sont proposées pour faciliter votre recherche : nos bureaux accessibles et stationnement, les moyens de transport, les plages, les visites et activités accessibles, les sites marqués Tourisme et Handicap, etc.

<https://www.saint-malo-tourisme.com/poser-ses-valises/tourisme-accessible>

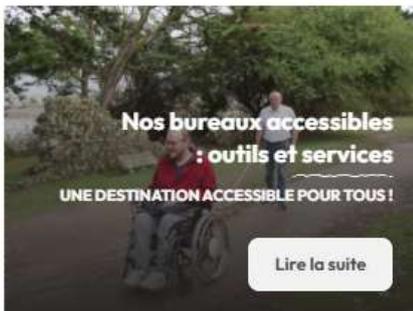
TOURISME ACCESSIBLE



TOURISME ACCESSIBLE

L'Office de Tourisme Destination Saint-Malo Île de Mont-Saint-Michel est engagé dans une démarche d'accessibilité en proposant une offre accessible et adaptée sans surcoût supplémentaire, en répartissant l'offre par type de handicap.

L'Office de Tourisme à Saint-Malo est marquet Tourisme & Handicap pour les 4 familles de handicaps et a reçu le Trophée d'Or du Tourisme Accessible, trophée récompensant la qualité de l'offre dédiée aux publics en situation de handicap.



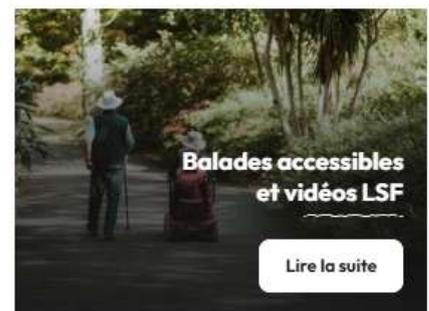
Nos bureaux accessibles : outils et services
UNE DESTINATION ACCESSIBLE POUR TOUS !

[Lire la suite](#)



Se déplacer et stationner

[Lire la suite](#)



Balades accessibles et vidéos LSF

[Lire la suite](#)



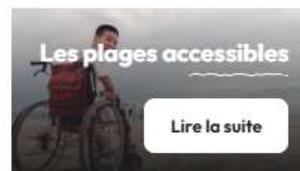
Visites et Loisirs adaptés

[Lire la suite](#)



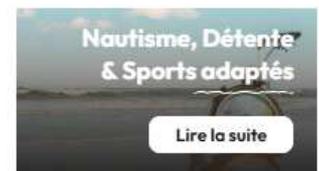
Excursions adaptées

[Lire la suite](#)



Les plages accessibles

[Lire la suite](#)



Nautisme, Détente & Sports adaptés

[Lire la suite](#)



Restaurants & Sorties adaptés

[Lire la suite](#)



Hébergements accessibles

[Lire la suite](#)



Le label Tourisme & Handicap
TOURISME & HANDICAP

[Lire la suite](#)



le 11 juin 2025

Enregistrement de l'attestation d'accessibilité n°24104162

Bonjour

L'attestation d'accessibilité de votre ERP Bureau d'information touristique de Dol de Bretagne réalisée via la plateforme demarches-simplifiees.fr et dont les informations administratives sont détaillées ci-dessous a été enregistrée le 11/06/2025.

Identité du déclarant :

Guérin François

Identification de l'établissement :

Mairie de Dol de Bretagne, Bureau d'information touristique de Dol de Bretagne

824 684 039 00012

situé au 5 Place de la Cathédrale 35120 Dol-de-Bretagne

classé en : ERP de 5e catégorie (variable, généralement < 201 pers)

Vous devez adresser une copie de ce document à votre mairie, qui la transférera à la commission pour l'accessibilité communale ou intercommunale pour l'accessibilité rendue obligatoire dans toute commune ou intercommunalité comptant plus de 5000 habitants (art. L 2143-3 du code général des collectivités territoriales).

Cette attestation doit également être insérée dans votre registre public d'accessibilité. Pour en savoir plus sur le registre public d'accessibilité, consultez la rubrique dédiée au registre public d'accessibilité de la page internet de la DMA relative à l'accessibilité des établissements recevant du public sur le site du Ministère de la Transition écologique et solidaire.

Vous pouvez également faire connaître votre établissement auprès de tous les publics en renseignant la plateforme Acceslibre, via le lien suivant : www.acceslibre.beta.gouv.fr

Cordialement,

Votre Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)

Attestation individuelle de formation

Je, soussigné : Sophie PAPIN, représentant de l'organisme de formation ACCESSITOUR,

atteste que : OLLIVIER Séverine

a suivi la formation :

Accueil des publics en situation de handicap

Lieu de la formation : Bureau d'information Touristique de Dol-de-Bretagne.

Dates de la formation : 23-24 mars 2023.

Durée de la formation : 2 jours

Heures de formations réalisées : 14 :00

Type d'action de formation : Action de formation

Formatrice : Séverine Pinchon.

Durée de la formation

Jours	Horaires matin	Horaires après-midi
23 mars 2023	9h-12h30	14h00-17h30
24 mars 2023	9h-12h30	14h00-17h30
Durée	7h	7h

Fait à Riec sur Belon.



Accessitour Sophie PAPIN

contact@accessitour.com

5 Beg Chatel
29 340 Riec sur Belon
www.accessitour.com
07 52 08 89 95

Séverine


Attestation individuelle de formation

Je, soussigné : Sophie PAPIN, représentant de l'organisme de formation ACCESSITOUR,

atteste que : BRUGARO Maureen

a suivi la formation :

Accueil des publics en situation de handicap

Lieu de la formation : Bureau d'information Touristique de Dol-de-Bretagne.

Dates de la formation : 23-24 mars 2023.

Durée de la formation : 2 jours

Heures de formations réalisées : 14 :00

Type d'action de formation : Action de formation

Formatrice : Séverine Pinchon.

Durée de la formation

Jours	Horaires matin	Horaires après-midi
23 mars 2023	9h-12h30	14h00-17h30
24 mars 2023	9h-12h30	14h00-17h30
Durée	7h	7h

Fait à Riec sur Belon.



Accessitour
contacts@accessitour.com

5 Beg Chatel
29 340 Riec sur Belon
www.accessitour.com
07 55 96 54 93

Sophie PAPIN
Gérante



Attestation individuelle de formation

Je, soussigné : Sophie PAPIN, représentant de l'organisme de formation ACCESSITOUR,

atteste que : BEDEL Clémence

a suivi la formation :

Accueil des publics en situation de handicap

Lieu de la formation : Bureau d'information Touristique de Dol-de-Bretagne.

Dates de la formation : 23-24 mars 2023.

Durée de la formation : 2 jours

Heures de formations réalisées : 14 :00

Type d'action de formation : Action de formation

Formatrice : Séverine Pinchon.

Durée de la formation

Jours	Horaires matin	Horaires après-midi
23 mars 2023	9h-12h30	14h00-17h30
24 mars 2023	9h-12h30	14h00-17h30
Durée	7h	7h

Fait à Riec sur Belon.



Accessitour Sophie PAPIN

contact@accessitour.com

5 Beg Chatel
29 340 Riec sur Belon
www.accessitour.com
07 52 08 89 95

Sophie Papin

Attestation individuelle de formation

Je, soussigné : Sophie PAPIN, représentant de l'organisme de formation ACCESSITOUR,

atteste que : MARTEL Dominique

a suivi la formation :

Accueil des publics en situation de handicap

Lieu de la formation : Bureau d'information Touristique de Dol-de-Bretagne.

Dates de la formation : 23-24 mars 2023.

Durée de la formation : 2 jours

Heures de formations réalisées : 14 :00

Type d'action de formation : Action de formation

Formatrice : Séverine Pinchon.

Durée de la formation

Jours	Horaires matin	Horaires après-midi
23 mars 2023	9h-12h30	14h00-17h30
24 mars 2023	9h-12h30	14h00-17h30
Durée	7h	7h

Fait à Riec sur Belon.



Accessitour
contact@accessitour.com

5 Beg Chatel
29 343 Riec sur Belon
www.accessitour.com
07 55 99 34 93

Sophie PAPIN

Directrice





www.tourisme-handicaps.org

ATTESTATION DE FORMATION

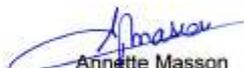
Je, soussignée, Annette Masson, présidente de l'association Tourisme et Handicaps, certifie que **Mme Laurence MAILLARD NOURRISSIER** a suivi la formation dispensée par l'Association du 1er au 03 février 2016, pour le compte de l'Office de Tourisme de Saint Malo et ayant comme objet la formation des évaluateurs du dispositif national « Label Tourisme et Handicap ».

Les formateurs de la dite formation ayant émis un avis favorable, **Mme Laurence MAILLARD NOURRISSIER** est donc habilitée à intervenir dans le cadre d'évaluations demandées par l'organe régional et/ou départemental de mise en place du Label.

La fonction d'évaluateur étant définie par l'association, **Mme Laurence MAILLARD NOURRISSIER** s'engage à respecter cette définition.

L'évaluateur est autorisé à percevoir, en fonction de l'organisation propre à sa région, des indemnités ; mais ne peut prétendre de la part d'ATH à aucune rétribution.

Fait à Paris, le 04 février 2016


Annette Masson
Présidente

Association Tourisme et Handicaps : 43, rue Marx Dormoy 75018 Paris
Téléphone : 01 44 11 10 41 - E-mail : tourisme.handicaps@club-internet.fr
Association régie par la loi 1901



BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE

DE DOL DE BRETAGNE

Place de la Cathédrale
DOL-DE-BRETAGNE

02 99 56 66 99

saint-malo-tourisme.com



Connexion Wifi



Boutique



Billetterie